

	<p>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</p> <p>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</p>	<p>N° d'ordre</p> <p>23006</p>
---	---	---------------------------------------

Séance du : 22 février 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 09 02 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTAIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Stéphanie FILLON	Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD
Alain MIGEON	Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
ABSENTS EXCUSÉS			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU
POUVOIRS			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste au tableau des effectifs – Chantier d'Insertion

Il appartient au Conseil d'administration de créer les postes à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un recrutement va être lancé pour pourvoir un poste d'encadrant technique du Chantier d'Insertion pour l'entretien des espaces verts à temps complet. Ce poste était auparavant pris en compte dans les effectifs de la commune et le coût était remboursé ensuite par le C.C.A.S.

Le poste est affecté au C.C.A.S. au départ à la retraite du titulaire du poste, il est donc proposé au conseil d'administration de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} mars 2023.

✍

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} mars 2023.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale Ferchaud



Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20230307-DCA_2023_006-DE Date de réception préfecture : 07/03/2023
--